

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports de l'Argol et Lacroix à Hoëdic**

DE-SEPEL2026-28

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'arrêté du 27 septembre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire des ports départementaux de l'Argol et Lacroix à Hoëdic,

VU les désignations de la commune de HOEDIC au titre des représentants du conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOEDIC

Titulaire : M. CHIFFOLEAU Jean-Luc

Suppléant : M. BLANCHET Julien

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental, vice-président du conseil départemental

Suppléant : Mme BELLEC Karina, conseillère départementale, vice-présidente du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DES CONCESSIONNAIRES

Publié en ligne le 16/07/2026

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HOEDIC

Titulaire : M. CHIFFOLEAU Jean-Luc

Suppléant : M. BLANCHET Julien

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le responsable d'exploitation du port

Suppléant : Un agent du port

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. MOISDON Simon – Restaurant « Chez Jean-Paul »

Suppléant : Mme BLANCHET Véronique – Bar « La Trinquette »

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : Mme HULAUD Kaourintine, conseillère régionale, ou son représentant

Mme la directrice – BreizhGo Océane – ou son représentant

Suppléants : M. le directeur – NAVIX – ou son représentant

Un représentant des services ports ou liaisons maritimes de la région Bretagne

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. BLANCHET Olivier

Néant

Publié en ligne le 16/07/2026

Suppléants : Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. LE TALLEC Georges

M. LE SCOARNEC Hervé

M. LE GURUN Gildas

Suppléants : M. LEURETTE Nicolas

M. RAULT Jean

Mme HAELTERMAN Christine

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le président – Club nautique hoëdicais – ou son représentant -

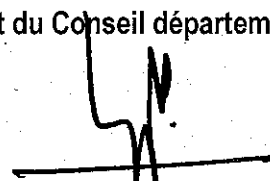
Suppléant : M. le président – Association « Hoëdic pêche en mer » – ou son représentant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 10 juillet 2026

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT